1. Remplissez les parties surlignées en jaune puis supprimez le surlignage.
2. Pour le montant de l’amende, cela dépend de la catégorie de contravention, de la première à la cinquième classe : recopiez ce qui est indiqué sur l’avis.
3. Supprimez cette explication.
4. Envoyez les courriers avec les PJ. Si vous voulez garder une trace, envoyez par mail avec accusé de réception. Sinon, il faut l’envoyer en recommandé par voie postale avec accusé de réception.

Votre nom et vos coordonnées

Direction départementale des finances publiques de Lieu

Adresse mail ou postale

Ville, le Date

Madame la directrice départementale des finances publiques,
Monsieur le directeur départemental des finances publiques,

J’ai reçu un titre exécutoire n° [compléter le n° de l’avis d’amende majorée] daté du [compléter la date] me demandant de régler la somme de [compléter le montant] € en raison de la majoration de l’amende pour une contravention de la [compléter la classe] verbalisée le [compléter la date] à [compléter le lieu] *(avis n° [compléter le n° de l’avis initial] ).*

Or, j’ai contesté cette contravention, sur le site ANTAI et je vous joins l’accusé de réception de ma contestation effectuée dans les 45 jours, conformément aux dispositions de l’article 529-2 du code de procédure pénale.

Pour mémoire, cet article dispose :

*« Dans le délai prévu par l'article précédent, le contrevenant doit s'acquitter du montant de l'amende forfaitaire, à moins qu'il ne formule dans le même délai une requête tendant à son exonération auprès du service indiqué dans l'avis de contravention. Dans les cas prévus par les articles 529-10 et 529-12, cette requête doit être accompagnée de l'un des documents exigés par cet article. Cette requête est transmise au ministère public.*

*A défaut de paiement* ***ou d'une requête présentée dans le délai de quarante-cinq jours****, l'amende forfaitaire est* ***majorée*** *de plein droit et recouvrée au profit du Trésor public en vertu d'un titre rendu exécutoire par le ministère public ».*

Il en résulte que lorsqu’une contestation est faite dans le délai imparti, l’amende ne peut pas être majorée. Je vous prie en conséquence de bien vouloir annuler le titre de perception que vous avez émis et j’adresse également une demande au ministère public.

Je vous prie d’agréer, madame la directrice départementale des finances publiques, monsieur le directeur départemental des finances publiques, l’expression de ma parfaite considération.

Signature

PJ :
1- Preuve de la contestation
2- Demande de paiement de l’amende majorée